

LE PUBLICISTE.

DECADI 20 Ventôse, an VIII.



Cherté des vivres de toute espece en Irlande. — Traités de subsides entre l'Angleterre, l'empereur & l'électeur de Baviere. — Séances de la chambre des communes. — Arrivée à Paris de Barbé-Marbois & de Lafond-Ladebat. — Proclamation des consuls aux préfets. — Réponse du premier consul aux orateurs chargés d'émettre le vœu du tribunal. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les lois & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 12 janvier (25 pluviôse).

L'empereur de Russie vient de nommer le ci-devant comte d'Artois & le ci-devant duc d'Angoulême, grand'croix honoraires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; & les ci-devant ducs de Harcourt, de Coigny, d'Aumont, de Guiche, & le ci-devant comte d'Avrari, commandeurs de cet ordre.

S U E D E.

De Stockholm, le 12 février (25 pluviôse).

Le roi, depuis son retour de Norkoping, se tient la plus grande partie du tems au château de Haga. Dans les fréquens conseils qui ont lieu, sa majesté s'occupe des objets qui doivent être présentés à la diète. Il se fait ici de grands préparatifs pour la tenue de cette assemblée. Outre 1200 hommes du régiment de carabiniers du corps, il doit se rendre à Norkoping 800 hommes du régiment d'infanterie de Calmar. Le roi partira le 27 de ce mois pour cette ville. Le couronnement de leurs majestés est fixé au 22 mars.

Suivant le droit public, l'importation gratuite accordée par les états en 1789, sera diminuée de deux tiers.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 22 février, (5 ventôse).

On assure que l'empereur a embrassé avec joie le général Kray lors de la première entrevue. Ce général fut tellement déconcerté, qu'il demanda la permission de se retirer. S. M. lui répondit : « Et moi aussi, je ne suis pas moins ému que vous; allez, & revenez demain ».

Le comte de Nogorolla, général-lieutenant bavaro-palatin, & commandant de Munich, est arrivé ici, le 26 au soir. On le dit chargé d'une mission importante. Il eut, dès hier, une longue conférence avec le ministre d'état le baron de Thugut.

On apprend, en ce moment, que le comte de Klenau est rappelé de l'armée d'Italie, & qu'il sera employé à l'armée du Rhin.

On parle de négociations de paix; mais les apparences font croire à la continuation de la guerre.

On assure que les difficultés qui s'opposent à l'échange du général Mack & de son état-major sont levées. Ce général avoit fait demander à notre cour un passe-port pour venir ici; mais on lui a ordonné de se rendre dans ses terres en Bohême. Il paroît qu'on lui sait mauvais gré de la prolongation de son séjour à Paris.

I R L A N D E.

De Dublin, le 25 février (6 ventôse).

Les provisions de toutes especes sont ici à un prix excessif, & qui s'accroît tous les jours. Les pommes de terre, qui sont la principale nourriture du peuple, coûtent 17 pence par stone (de 14 livres pesant).

Les ministres irlandais conviennent que la dette particulière de l'Irlande étoit d'un peu plus de deux millions sterling avant la guerre actuelle, & qu'elle est aujourd'hui de 25 millions.

La dette de l'Angleterre étoit, en 1792, de 215 millions sterling; elle s'est élevée depuis jusqu'à 500 millions.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 3 mars (12 ventôse).

On assure que les traités de subsides entre l'Angleterre, l'empereur d'Allemagne & l'électeur de Baviere, ont été signés il y a quelques jours, & qu'une des clauses porte qu'aucune des hautes parties contractantes ne pourra faire de paix séparée avec la France. Ces traités n'ont pas encore été ratifiés.

Les ci-devant comte d'Artois, les ci-devant ducs d'Orléans, de Bourbon & d'Harcourt ont été introduits, hier l'après-dîner, chez le roi à Buckingham-House: ils en ont été très-bien accueillis, & sont restés en conférence avec sa majesté pendant près de deux heures.

Samedi dernier, lord Grenville a donné un grand dîner au ci-devant duc d'Orléans & à ses deux freres, aux ci-devant duc de Bourbon, d'Harcourt, de Maillé; aux ci-devant comtes d'Escars, de Vaudreuil, de Paységur; au ci-devant baron de Castelnau & aux ambassadeurs de l'empereur & du roi de Naples. Le duc de Portland, MM. Pitt & Windham étoient les seuls anglais invités à ce dîner.

Le prix du pain vient encore d'être augmenté, parce que

celui du quarter de bled s'est accru de quatre schellings, deux pences, dans le dernier marché. Le pain de quatre livres coûte aujourd'hui, 12 ventôse, un schelling, quatre pences $\frac{3}{4}$ (près de 34 sols).

Lord Hawkesbury, en promettant pour le 2 mars (11 ventôse), le résultat des conférences de la commission de la chambre des communes, sur la disette actuelle, représenta aux membres de la chambre combien il étoit important, dans l'inquiétude & l'irritation actuelle des esprits, de ne se permettre aucune réflexion sur une matière si délicate avant le jour marqué pour sa discussion. Il fit sentir qu'un mot indiscret suffiroit pour faire éclater la plus terrible explosion, dans un moment où la fermentation populaire, irritée par les besoins physiques, occasionneroit les plus grands désastres.

M. Jones demanda que le ministre présentât à la chambre le dénombrement authentique de tous les émigrés français, actuellement dans la Grande-Bretagne.

On écrit de Petworth, dans Sussex, que le 24 février, 50 laboureurs ont été en corps se plaindre aux magistrats du district, qu'en conséquence du prix exorbitant du bled & de toutes les autres provisions, eux & leurs familles étoient sur le point de mourir de faim, quoiqu'ils fissent tous leurs efforts pour se procurer, par leur travail, au moins le strict nécessaire.

Des lettres arrivées ce matin de Dublin, & datées du 3 ventôse, annoncent que les sept premières résolutions concernant l'union avoient déjà passées à la chambre des communes.

Les gardes ont reçu ordre de se tenir prêts pour être embarqués. On croit qu'ils se mettront en marche le 26 ventôse.

Sept mille hommes des milices d'Irlande sont, dit-on, en mer pour venir recruter nos régimens de ligne.

On dit que le général Lake succède au général Clarke dans son commandement dans l'Inde.

Parmi les masques de caractère, au dernier renelagh de Londres, on remarqua un personnage représentant un ministre charlatan, *revendeur de solides systèmes de finances*: Il étoit armé d'un formidable double budget, & alloit quêtant pour le rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France; & recommandant bon nombre de *savoureuses taxes*, pour repousser vigoureusement la paix, qu'on avoit l'insolence de proposer. Il portoit, pour épigraphe, sur son dos:

Le gosier de John Bull n'eut jamais de rival.

Des Suisses établis à Londres ont ouvert une souscription en faveur des femmes & des enfans que les malheurs de la guerre ont réduits à la plus profonde misère dans les petits cantons & dans le Valais: 385 liv. sterl. ont été souscrits en peu de jours.

Chambre des communes. — Séance du 9 ventôse.

Sur la motion de M. Rose, 2 millions ont été votés pour l'Irlande, à la charge par elle d'en payer l'intérêt.

Le même membre a fait décréter que 200,000 liv. sterl. seroient délivrées à la banque d'Angleterre, pour être employées à la réduction de la dette nationale.

La chambre, formée en comité, a pris, le même jour, une résolution portant qu'il seroit payé par les propriétaires de ladite banque, pour le renouvellement de leur charte, la somme de trois millions applicables aux subsides de cette année.

M. l'alderman Anderson a présenté à la chambre une contre-pétition, signée par 1619 habitans de la cité, laquelle désapprouve la pétition qui l'a précédée, & représente en même tems les affaires publiques dans l'état le plus florissant, & le ministre de sa majesté comme ayant obtenu toute l'admiration des signataires. Ils terminent par prier la chambre de prendre les mesures qu'elle croira convenables pour le retour de la paix & la prospérité de l'empire.

M. Thierney a fait, dans la même séance, la motion qu'il avoit annoncée. Il a proposé à la chambre de déclarer qu'il n'étoit ni juste, ni nécessaire de continuer la guerre pour le rétablissement de la royauté en France.

M. Pitt ne parla point dans ce débat; mais ses amis demandèrent, comme M. Thierney l'avoit prévu, l'ordre du jour, afin d'être dispensés de répondre directement.

Cette proposition demandée par M. Elliot & appuyée par lord Hawkesbury, a été admise à la majorité de 108 voix; 142 ayant voté pour, & 34 contre.

On trouve le passage suivant dans la réponse de lord Hawkesbury à M. Thierney.

« Quand on se rappelle que le souverain de la France a été mis à mort, que la noblesse a été dépouillée de ses propriétés, que le clergé s'est vu privé de ses bénéfices & de ses dîmes, &c., peut-on ne pas reconnoître l'obligation qui nous est imposée par l'humanité de rendre aux propriétaires les biens qu'on leur a ravis? Peut-on fermer l'oreille à la voix de la justice qui nous ordonne de punir les ravisseurs, & d'arracher le pouvoir de faire le mal aux hommes, qui, à l'aide de pareils actes de violence & de pillage, ont réussi à s'emparer de l'autorité absolue »?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

De Paris, le 19 ventôse.

Le projet de loi, présenté par le conseil d'état, sur le jugement des contestations pour les prises maritimes antérieures au 4 ventôse au 8, est d'une haute importance: c'est une des mesures réparatrices du nouveau gouvernement; c'est un signal donné aux nations neutres & amies & à toute l'Europe, que l'on va voir cesser le grand scandale de notre législation actuelle dans une matière où les droits de la politique doivent être aussi respectés que ceux de la justice. Ce projet tend à l'établissement d'un tribunal particulier qui seroit établi à Paris, & chargé exclusivement de ces sortes d'affaires. Tous les tribunaux saisis de contestations relatives à la validité des prises antérieures au 4 ventôse, époque de la promulgation de la constitution, cesseroient d'en connoître. Le gouvernement pourvoiroit à ce que ces contestations fussent terminées comme celles de la même nature qui sont postérieures à ladite époque du 4 nivôse.

— Le premier consul a fait hier au Champ-de-Mars une revue générale de toutes les troupes qui sont à Paris. Il étoit accompagné par le ministre de la guerre & par beaucoup de généraux.

— On dit que c'est à Dijon que s'est rendu le conseiller d'état Marmont.

— La plupart des préfets seront rendus à leurs postes, & installés le 1^{er} germinal. Ils recevront 2400 fr. pour frais d'établissement, & 10 fr. par poste pour frais de route.

— Le citoyen Dubois, préfet de police de Paris, a été installé aujourd'hui. Il aura précisément les attributions du bureau central, & occupera le même local.

— Le conseil de préfecture du département de la Seine est composé de Dumont-Lacharney ; Marchand, commissaire du gouvernement près le premier arrondissement ; Lalouette ; Perdrix, administrateur du département de la Seine ; Champion, ex-ministre.

— Barbé-Marbois & Lafond-Ladebat sont arrivés aujourd'hui à Paris.

— Le bruit s'est répandu hier au soir ; d'après une de nos feuilles, qu'il y a eu une affaire assez chaude sur le Rhin. On n'en disoit pas le résultat.

— Le *Journal officiel* contient une longue note comparative des principales clauses du traité qui avoit été souscrit par Ouvrard pour la fourniture des vivres de la marine, avec celles du nouveau traité passé avec un autre munitionnaire, le premier de ce mois. Quoiqu'on ait pu calculer rigoureusement le bénéfice qui doit en résulter pour l'état, on ne craint pas de dire qu'au moyen de la réduction du prix & de l'amélioration des clauses, ce bénéfice doit être évalué de 50 à 55 pour 100. Ainsi, sur une entreprise qui s'est élevée, dans l'an 7, à près de 30 millions de francs, la république auroit eu environ dix millions de moins à payer. Au profit de qui a tourné cette somme énorme ?

— On parle beaucoup de la clôture du spectacle Feydeau, & de la réunion des meilleurs acteurs de ce théâtre, tant à l'Opéra qu'à la comédie italienne.

— On repete au Théâtre Français le drame de *Pinto*, déjà célèbre par beaucoup de lectures & de succès de société. On doit donner cette pièce à la fin de cette décade : Talma & mademoiselle Devienne y jouent les principaux rôles ; mademoiselle Contat y joue aussi.

— On a reçu à Paris du sucre de betteraves & de navets, fait à Berlin, par M. Achard ; on annonce qu'il a réellement les qualités & le goût du sucre colonial. Il a été soumis à l'examen de la société d'agriculture. Des philanthropes voient déjà dans cette découverte l'affranchissement des esclaves des colonies, & la perte pour l'Angleterre de ses spéculations sur les denrées de ces pays.

— Le 7 ventôse, la classe des sciences morales & politiques de l'institut national a entendu, sur le *Panorama* & la manière d'en faire les dessins, la lecture d'un mémoire qui lui a paru digne d'être communiqué aux autres classes. L'institut avoit déjà récompensé sa satisfaction de cette ingénieuse découverte, en accordant au propriétaire une lettre de recommandation auprès de l'institut d'Egypte, pour les artistes qui seroient chargés de dessiner la vue du Caire & de ses environs.

— Le général Gardanne, commandant la 14^e division militaire, écrit que le désarmement s'effectue avec la plus grande activité.

— Le 14 ventôse, vers neuf heures du soir, la diligence de Saint-Georges a été attaquée à une lieue de Doullens, départemens de la Somme, par huit brigands qui en ont enlevé 78,060 francs appartenant à la république.

Plus de 1200 habitans de Doullens, instruits de cet événement, se rendirent au lieu du délit ; mais ce ne fut que le 15 qu'ils parvinrent à arrêter deux étrangers qui étoient dans cette voiture depuis Paris, & qui s'étoient sauvés à l'approche des brigands. Le directeur du jury a lancé des mandats d'arrêt contre eux. Sur la fin de la journée on a aussi trouvé dans les bois de l'Epine, voisin du lieu du délit 35,284 francs en trois endroits.

— Cent vingt-six charges d'obusiers ayant été volées, le 19 pluviose dernier, dans les caissons de la 2^e compagnie du 7^e régiment d'artillerie légère à l'armée du Rhin, sur le compte qui en a été rendu au premier consul, il a été arrêté, le 14 ventôse, que le citoyen Moulin, capitaine commandant de la compagnie, cesseroit ses fonctions & ne seroit plus employé.

— On parle de la mort subite du roi de Danemarck. Cet événement, s'il se confirme, ne changeroit rien à la situation de ce pays, parce que c'est le prince royal qui y gouverne depuis long-temps, & qui monteroit aujourd'hui sur le trône.

— Le ministre anglais auprès de la cour de Naples, a passé par Munich, le 24 février, se rendant en Italie.

— Le conclave tient toujours : on ne peut s'y accorder pour l'élection d'un pape.

— Les papiers anglais disent que l'otté & son état-major cherchoient à gagner le bord de la mer, pour s'embarquer sur les vaisseaux anglais, lorsqu'ils se trouverent environnés par les républicains.

— On reçoit au bureau du *Journal de Paris* les souscriptions de ceux qui veulent concourir à l'essai du nouveau mode d'inoculation proposé par Larocheboucault-Liancourt.

C O N S U L A T.

Arrêté du 12 ventôse.

Les consuls de la république, sur la proposition du ministre des finances, arrêtent ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le liquidateur-général de la dette publique est chargé du travail des liquidations qui avoit lieu ci devant dans le bureau central de la trésorerie nationale, pour le remboursement & l'inscription au grand livre des portions de la dette publique, liquidées en bons de tiers & de deux tiers.

II. Ledit bureau central de la trésorerie nationale demeure, en conséquence, supprimé, à compter de ce jour, pour être réuni à ceux du liquidateur-général. Il soumettra, à cet effet, au conseil d'état, directeur du trésor public, le projet d'organisation nécessaire pour être définitivement approuvé par les consuls de la république, sur la proposition du ministre des finances.

III. Le liquidateur-général de la dette publique opérera pour le travail de ces liquidations, sous la même responsabilité & dans les mêmes formes que pour celles faisant partie de ses anciennes attributions, & conformément aux lois qui les ont réglées.

Les consuls de la république aux préfets de départemens.

Paris, le 17 ventôse, an 8.

Le vœu & l'espoir du gouvernement, citoyens, étoient que votre entrée dans l'administration fût marquée par la paix. Ses démarches pour l'obtenir sont connues de l'Europe ; il l'a voulu avec l'Espagne, & il la voudra toujours quand elle sera digne de la nation.

Et en effet, après des succès qu'avoient ses ennemis, quelle autre ambition peut rester au premier consul que celle de rendre à la France son antique prospérité, d'y ramener les arts & les vertus de la paix, de guérir les blessures qu'a faites une révolution trop prolongée, & d'arracher enfin l'humanité toute entière au fléau qui la dévore depuis tant d'années ?

Tels étoient ses sentimens & ses vœux, lorsqu'il signoit la paix à Campo-Formio ; ils n'ont pu que s'accroître & se fortifier depuis, qu'une confiance honorable lui porté à la première magistrature, & lui a imposé le devoir plus étroit de travailler au bonheur des Français.

Cependant, ses desirs ne sont point accomplis. L'Angleterre respire encore la guerre & l'humiliation de la France. Les autres puissances, pour se déterminer, attendent quelle sera notre attitude & quelles seront nos ressources.

Si nous sommes toujours cette nation qui a donné l'Europe de son audace & de ses succès ; si une juste confiance ranime nos forces & nos moyens, nous n'aurons qu'à nous montrer, & le continent aura la paix. C'est-là ce qu'il faut faire sentir aux Français ; c'est à un généreux & dernier effort qu'il faut appeler tous ceux qui ont une patrie & l'honneur national à défendre. Déployez, pour ramener ce feu sacré, tout ce que vous avez d'énergie, tout ce que votre réputation & vos talens doivent vous donner de pouvoir &

l'influence sur les esprits & sur les cœurs. Portez dans les familles cette juste confiance, que le gouvernement ne veut que le bonheur public; que les sacrifices qu'il demande seront les derniers sacrifices & la source de la prospérité commune. Réveillez dans les jeunes citoyens cet enthousiasme qui a toujours caractérisé les Français; qu'ils entendent la voix de l'honneur, & la voix plus puissante de la patrie; qu'ils se remontent ce qu'ils étoient aux premiers jours de la révolution, ce qu'ils n'ont pu cesser d'être que quand ils ont cru qu'ils avoient à combattre pour des factions; qu'à votre voix tout s'ébranle. Ce ne sont plus les accens de la terreur qu'il faut faire entendre aux Français. Ils aiment l'honneur, ils aiment la patrie, ils aimeront un gouvernement qui ne veut exister que pour l'une & pour l'autre.

Signé, BONAPARTE.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Les comptes rendus par le citoyen Landolphe, capitaine de vaisseau, commandant une division partie de Rochefort le 29 Bricalan 7, pour une expédition sur les côtes d'Afrique, annoncent qu'aux îles Saint-Jacques & de Loost, ainsi que sur différens points de la côte jusqu'à la rivière du Benin, à l'embouchure de laquelle il étoit parvenu, le 30 brumaire, il avoit fait dix neuf prises presque toutes anglaises.

La perte éprouvée par l'ennemi est estimée, par le capitaine Landolphe, à 5,700,000 fr.

Les succès de cet officier font espérer que la suite de son expédition aura été également avantageuse pour la république, & funeste pour l'ennemi.

Etat des prises faites par la division sous les ordres du capitaine Landolphe.

Le Tartare, de 26 canons de 9; le Robuste, 20 de 9; le Merlin, 20 de 6, & 2 obus de 18; l'Albion, 20 de 6; la Maria, 18 de 9; la Diana, 18 de 9, & 4 obus de 18; le Pilgrin, 18 de 9; le J^e Jonas, 16 de 6 & de 4, avec 2 obus de 36; la Britannia, 16 de 4; l'Amphyrite, 14 de 12; la Concorde, 15 de 4; le John, 12 de 6; la Vénus, 18 de 6; le Camp de Leipsick, 10 de 4; la Prospérité, 6 de 6; la Mathilda, goëlette, 2 de 4, & 6 obus de 12; la Vaillance, 2 de 4; le Bien-Entendu, 2 de 4; le Saint-Jean seignor de bon fit.....

Total, 19 bâtimens, 243 canons & 14 obus.

TRIBUNAT.

Séance du 19 ventôse.

Arnould fait un rapport sur le projet de loi relatif aux contributions de l'an 9, & en propose le rejet; il se fonde sur ce qu'en ne proposant que des revenus fixes, on prévoit des dépenses extraordinaires; sur ce que le projet n'embrasse pas, comme le veulent les lois, le système entier des contributions; & enfin sur ce qu'il n'y a pas d'urgence.

Le tribunal ordonne l'impression & ajourne la discussion à primedi.

Chauvelin prend la parole: les orateurs, dit-il, chargés par vous de porter aux consuls de la république le vœu que vous avez émis hier, ont rempli leur mission; ils ont été reçus avec les formes & les égards qui annoncent, par le respect que les premières autorités ont entr'elles, celui qu'elles gardent pour elles-mêmes. Voici la réponse que le premier consul leur a faite:

« Les consuls de la république reconnaissent dans ce que vous venez de leur dire le bon esprit qui a animé le tribunal pendant sa session,

» Toute espérance de paix continentale n'est pas entièrement évanouie; & s'il est hors du pouvoir de la république de réaliser promptement le dernier des vœux que vous venez de manifester au nom du tribunal, l'union & l'élan de tous les Français leur est un sûr garant que le premier sera rempli ».

On procède à un premier scrutin pour le candidat à présenter au sénat conservateur, une place restant encore vacante dans son sein. En voici le résultat:

Le général Darçon a réuni 21 voix; Treillard & Goupil-Préfein père, 5; Rochembeau père, Obercamp, Hédonville, Fagès, 5; Pommereuil, 7; Arnould, l'Héritier, Koch, Civert, Duquesnoy, Guillemain, Roiland, Barras, ex-directeur, Cambry, Abeille, Gallier, Morinville, Laloï, Duval, Châtry-la-Fosse, Réveillere-Lépeaux, Laplaigne, Perrin (des Vosges) & Sanlo, ont aussi eu des suffrages.

La séance est ajournée à primedi.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 19 ventôse.

Boulay (de la Meurthe), Regnault (de St. Jean-d'Angely), conseillers d'état, sont introduits. Boulay donne lecture d'un projet de loi relatif à la faculté de tester. Ce projet fixe la proportion dans laquelle on pourra disposer de ses biens, en raison du nombre des enfans, descendans, ascendans & collatéraux. Il ne change rien aux successions ab intestat, non plus qu'à l'ordre de succéder établi par les lois précédentes.

Le corps législatif reçoit le vœu du tribunal, relatif à la campagne prochaine.

Le président prend la parole. Le corps législatif aussi, dit-il, manifesterà son vœu pour la défense de la patrie. L'univers entier est témoin des efforts que notre gouvernement a faits pour obtenir la paix. Le premier magistrat de la république a donné un grand exemple de modération & d'humanité; mais la voix de la modération & de l'humanité n'est pas entendue de nos perfides ennemis. Puisque la guerre devient inévitable, le peuple Français la fera; il défendra ses droits & son indépendance.

Crochon demande qu'il soit nommé une commission pour rédiger un vœu pareil à celui du tribunal.

Un autre membre demande que le vœu soit rédigé de cette manière: « Le corps législatif voit avec satisfaction & confiance les préparatifs que fait le premier magistrat de la république pour commander la paix. Puisse-t-elle être le fruit de la première victoire ».

Sur la proposition d'un troisième membre, le corps législatif ordonne l'impression du discours de son président, comme contenant l'expression de ses sentimens.

On procède au scrutin d'indication pour un candidat au sénat conservateur, en remplacement du citoyen Drouin (de Nantes) qui a donné sa démission. Sur 251 suffrages; le général d'Arçon en réunit 75; Duval, législateur, 55. La liste d'indication contient encore les noms des citoyens Anvers, Baraillon, Châtry-Lafosse, Dalphonse, d'Aguesseau, Forbonnais, Goupil-Préfein, Lafond-Ladebat, Ledanvis, Merlin (de Douay), Portalis, Réveillere-Lépeaux, Thubaut, Tronchet, Vieillard.

Il sera procédé primedi au premier scrutin d'élection.

Bourse du 19 ventôse.

Rente provisoire, 11 fr. 15 c. — Tiers consol., 20 fr. 25 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 19 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 0 — Bons $\frac{1}{2}$, 0 fr. 0 c. — Bons d'arrérage, 89 f. 50 c. — Bons pour l'an 8, 76 fr. 00 c.